anglais.

— Le 11 février, poursuit Bonnaure, un mandat d'arrêt était décerné contre moi.

» Le 12, je retournais à Bayonne et, cette fois, avec deux inspecteurs de la Sûreté. »

Bonnaure expose les griefs qui ont été relevés contre lui, et il déclare, après avoir essayé de les réfuter, que ce ne sont que des « bruits, des fables, ou des légendes. »

Gaston Bonnaure déclare alors qu'il savait que Serge Alexandre se nommait en réalité Sacha Stavisky.

Il s'acharne à détruire les chefs d'accusation dont il aura à répondre au cours de son interrogatoire.

A propos des honoraires importants qu'il a touchés de Stavisky, l'accusé affirme qu'ils sont normaux.

Bonnaure termine son exposé en insistant sur le fait qu'il estime avoir toujours « travaillé avec honneur et probité ».

A 14 h. 45, le président décide de suspendre la séance.

L'interrogatoire de Bonnaure

A la reprise, à 15 h. 30, M. Barnaud procède à l'interrogatoire de Gaston Bonnaure.

Le magistrat lui demande d'abord une précision :

— A quelle époque avez-vous appris qu'Alexandre se nommait Stavisky ?

— En 1930, à Strasbourg » répond l'ancien président des « Jeunesses républicaines ».

Sur une question du président, Bonnaure dit qu'il n'a jamais pris connaissance du fameux rapport Cousin.

— Avez-vous conscience dans vos agissements, d'avoir été un avocat, au moment de la création de « La Sapiens ? ».

— Jamais, je n'ai reçu un centime au titre d'avocat, et pas un sou pour les articles que j'ai signés dans « La Volonté ».

M. Barnaud évoque l'affaire des créances hongroises, mais l'accusé déclare qu'il n'y a pas été mêlé, et que ses voyages en Hongrie et à Stresa, en compagnie de Stavisky, ont été motivés par d'autres raisons.

— D'où pensiez-vous, demande M. Barnaud, que Stavisky tirait des fonds si importants ?

— Mais de la Compagnie Foncière et de la S.I.M.A.

Le procureur général pose alors quelques questions. Il s'étonne que Bonnaure n'ait pas jeté un coup d'œil sur le rapport Cousin, qui se trouvait dans le dossier de la S.I.M.A.

— C'est un fait, je n'ai pas eu de curiosité.

— Vous êtes allé à Tours, poursuit M. Roux, le 20 juillet 1931, et vous avez remis 600.000 francs au banquier Berindorff.

— Tout à fait inexact, s'écrie Bonnaure. Ce n'est pas moi qui ai fait cette remise, mais un des administrateurs de la « Compagnie Foncière ».

— C'est très possible, reprend le procureur, une petite somme comme ça, vous n'y avez pas prêté d'importance ! (Rires).

L'audience prend fin par les questions traditionnelles des avocats, notamment de Mes Maurice Ribet et Jean-Charles Legrand.

Me Ribet demande au député, qui se rencontra avec Stavisky, quelques heures avant sa fuite, quelle avait été la déclaration de l'aventurier concernant son client, Paul Guébin, directeur de la « Confiance ».

Gaston Bonnaure répond :

— Stavisky m'a dit textuellement : « Dites à M. Guébin que, si jamais il a à agir contre moi, il ne charge pas trop ma mémoire pour ma femme et mes enfants. »

Les débats continueront lundi à 13 h.

LE PRODIGIEUX SUCCÈS DES DIXIÈMES DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

L'émission de la première tranche de la nouvelle Loterie des Régions Libérées ayant été annoncée pour le 11 novembre, un public innombrable a littéralement assailli, dès le premier jour, les dépositaires de billets. L'engouement a même été si vif dans certains débits de tabac et dans certaines banques, qu'il ne restera bientôt plus rien des premiers approvisionnements.

Les stocks de dixièmes surtout furent rapidement épuisés, ce qui est facile à concevoir si l'on songe aux garanties que ces fractions offrent aux souscripteurs en raison des mesures particulières prises par le Comité de la Loterie, pour leur assurer une sécurité absolue.

On procède en ce moment au réapprovisionnement des dépôts et si celui-ci n'est pas aussi rapide que le public le souhaiterait, c'est précisément parce que le Comité de garantie des dixièmes tient à les entourer des vérifications les plus minutieuses. Cependant, le rythme de l'émission s'accélère progressivement et les impatients peuvent être rassurés. Dès la semaine prochaine, les banques et les débits de tabac seront à même de satisfaire toutes les demandes.

Le Danemark appliquera les sanctions

Copenhague, 16 novembre. — Le Parlement a adopté la loi autorisant le Gouvernement à appliquer les sanctions contre l'Italie conformément à la décision de la S.D.N.

Mort de M. Philippoteaux sénateur des Ardennes

Charleville, 16 novembre. — M. Henry Philippoteaux, sénateur des Ardennes, est décédé samedi matin, à Launois-sur-Vence. Il était âgé de 70 ans.

L'indépendance des Philippines

La République a été proclamée vendredi matin

On sait qu'un régime d'autonomie politique, semblable à celui dont est dotée Cuba, a été accordé aux Philippines par les Etats-Unis, après délibération du Congrès américain.

Le nouveau régime est entré définitivement en application vendredi avec l'instauration de la République, dont la proclamation a été faite à Manille par M. Frank Murphy, ancien gouverneur général, en présence de M. Manuel Quezon, premier président de la République.

Le président des Etats-Unis, en signant la proclamation de la République, a envoyé ses félicitations à M. Quezon et au peuple philippin.

LE RAID DE BAILLY

Adrar, 16 novembre. — Continuant son vol vers le Hoggar, Bailly, qui était parti de Meknès vendredi matin à 8 heures, est arrivé à Adrar à 16 heures, après avoir fait escale à Colomb-Béchar.

Bailly, qui effectue chaque jour une étape d'environ 1.800 kilomètres, est reparti après ravitaillement, pour Aoulef et In Salah.

Le conflit italo-éthiopien

Les communiqués officiels sont annoncés aux populations par des crieurs publics qui, pour réunir leurs auditoires, frappent à tours de bras sur d'énormes gongs. (Mond. Photo-Presse)

Le maréchal Badoglio est nommé haut commissaire pour l'Afrique orientale

Le général de Bono, fait maréchal, est rappelé en Italie

Rome, 16 novembre. — Le maréchal Badoglio, est nommé haut-commissaire pour l'Afrique orientale.

Le général de Bono est nommé maréchal et rappelé en Italie. Le général Grizzoni, commandant la division de Rome, est nommé vice-gouverneur de l'Erythrée.

Le maréchal Badoglio, marquis de Sabotino, est un spécialiste des questions coloniales. Il avait été gouverneur de Lybie en 1928.

Durant sa carrière, il fut envoyé extraordinaire en Amérique du Nord (1921) et ambassadeur au Brésil (1924-1925). Il est maréchal d'Italie depuis le 25 juin 1925 et sénateur depuis 1929.

Vers la jonction des deux armées d'Erythrée et de Somalie

Rome, 16 novembre. — Un nouvel effort est fourni par les Italiens dans la direction de la haute-vallée du Fougle Fafan et vers le Togora et l'Enda-Moëmi. Les armées d'Erythrée et de Somalie pourrant établir entre elles des contacts aériens amorçant ainsi la soudure des deux colonnes.

Les routes par lesquelles l'Ethiopie reçoit ses approvisionnements en armes, de la mer Rouge seront ainsi rendues inutilisables.

L'Ethiopie ne pourrait plus se ravitailler que par la très longue route de Khartoum, c'est-à-dire que, pratiquement, elle serait isolée. L'ennemi ainsi menacé dans ses centres vitaux, devrait abandonner son attitude passive.

On estime à Rome que si les Ethiopiens n'opposent pas alors de résistance, ce sera la preuve qu'ils ne sont plus en état de réagir de quelque façon que ce soit.

Une certaine agitation dans l'armée de travailleurs italiens

Asmara, 16 novembre. — Une certaine agitation règne dans l'armée de travailleurs employés par le commandant italien à la construction des routes et autres travaux.

Le journal « Quotidiano Eritreo », dans un avertissement, prévient ceux qui songeraient à se mutiner que leur feuille de conduite serait anotée en conséquence, et que leur retour en Italie serait notifié à l'avance à la police et aux autorités politiques.

Le Gouvernement exige la discipline des travailleurs qui, pour des raisons injustifiées, demandent à être embarqués avant leur tour.

Le pilote nègre américain démissionne

Addis-Abeba, 16 novembre. — Le pilote aviateur américain appelé Julian, surnommé l'Aigle noir, a démissionné de l'armée éthiopienne, pour une question de solde, croit-on. Il aurait décidé de quitter l'Ethiopie.

On se rappelle que le pilote Julian vint, pour la première fois, en Ethiopie, il y a quatre ans, pour faire des démonstrations de rapachutiste.

20.000 guerriers défilent à Addis-Abeba

Addis-Abeba, 16 novembre. — Les 20.000 guerriers commandés par le grand chef Bitouded Makonen, neveu par alliance du Négus, qui ont défilé à travers les rues de la capitale, avant de se diriger vers le Palais, lançaient des défis à l'Italie et au Duce et scandaient en marchant des phrases telles que : « Nous sommes des lions et des fils de lions et nous ne craignons pas l'ennemi !

« Qu'ils viennent donc avec des avions ou des tanks ! »

« Nous reviendrons victorieux ou notre chair ira aux vautours ».

Ce défilé était l'un des plus imposants auxquels on ait assisté depuis l'ouverture des hostilités.

Tous les guerriers étaient armés de carabines, de Mauser d'un modèle récent, mais plus souvent de vieux mousquetons. Cependant que résonnaient les clameurs guerrières, des soldats montés battaient les tambours posés en travers de leur selle.

Derrière les chefs montés sur des chevaux ou des mules, suivait Bitouded Makonnen lui-même, précédé de l'étendard et d'un détachement, baïonnette au canon. Il était vêtu d'un uniforme khaki, une cape brune sur l'épaule et botté de noir.

Le neveu de l'Empereur était accompagné d'un officier belge et suivi d'une garde du corps de 200 hommes, baïonnette au canon.

Enfin, venaient 100 soldats dont deux marchant en tête, portaient un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots : « Empereur, nous voulons des armes pour défendre la patrie ».

Derrière les 20.000 guerriers, suivait une compagnie de sapeurs, la pelle, la pioche ou le pic sur l'épaule.

En France

M. Pierre Laval a conféré avec l'ambassadeur d'Italie

Paris, 16 novembre. — M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu successivement ce matin, MM. Batoloff, ministre de Bulgarie ; de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, et Cerruti, ambassadeur d'Italie à Paris.

M. Pierre Laval reçoit les délégués de l'Union des combattants France-Italie

Paris, 16 novembre. — Le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu, samedi matin, les délégués de l'Union des combattants France-Italie, qui groupe dix-sept associations représentant près de trois millions d'anciens combattants.

Après avoir constaté que les sanctions applicables le 18 novembre risquent de compromettre l'amitié franco-italienne et de créer une atmosphère dans laquelle la conciliation sera rendue difficile, les délégués ont demandé au gouvernement français d'examiner la possibilité de reporter la date d'effet de ces sanctions, afin de faciliter l'œuvre de conciliation. Ils ont déclaré qu'en aucun cas ils n'accepteraient d'être engagés dans une action militaire quelconque contre l'Italie.

Le Président du Conseil leur a donné l'assurance que, tout en restant fidèle au Pacte, il poursuivrait inlassablement ses efforts pour aboutir dans le plus bref délai possible à un règlement amiable du conflit.

La réparation des dommages causés par les sanctions économiques

M. René Dommange a déposé une proposition de loi instituant la réparation des dommages subis par des personnes sociétés ou collectivités publiques françaises du fait des sanctions économiques décrétées à l'égard de l'Italie. Le député de Paris, interrogé sur la portée de ce texte, a fait la déclaration suivante :

— J'estime que les dommages qui vont être causés aux ressortissants français par la puissance publique de leur pays doivent être réparés et j'espère que l'on apercevra peut-être ainsi les graves conséquences des complaisances de notre politique à l'égard des animateurs de la Société des Nations.

Un nouvel entretien de M. Laval avec l'ambassadeur d'Angleterre

Paris, 16 novembre. — M. Pierre Laval a eu, samedi après-midi, un entretien d'une demi-heure avec sir George Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

En Allemagne

Une note au Gouvernement britannique relative aux sanctions

Berlin, 16 novembre. — Par une note adressée ces jours derniers, le Gouvernement britannique a communiqué au Gouvernement du Reich qu'à la suite de mesures économiques prises par l'Angleterre contre l'Italie à partir du 18 novembre, les marchandises importées d'Allemagne en Angleterre devront être authentifiées comme allemandes par un certificat d'origine.

Le Gouvernement du Reich est intervenu immédiatement auprès du Gouvernement britannique afin d'attirer son attention sur le fait que, de l'avis des milieux officiels allemands, la demande d'adjonction d'un certificat d'origine pour les marchandises allemandes dans ces cas-là n'est pas conforme aux dispositions du traité de commerce germano-anglais.

Une réunion du Conseil national de la Confédération des Anciens Combattants pose des revendications

Paris, 16 novembre. — Le Conseil national extraordinaire de la Confédération nationale des anciens combattants a ouvert, samedi après-midi, à 14 h. 30, ses travaux, à la salle de la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Rivollet, secrétaire général de la Confédération.

M. Ruffenacht, au nom de la « Semaine du Combattant », vient faire une déclaration avant l'ouverture des débats.

Au nom des délégués unanimes de la « Semaine du Combattant », qui ont tenu séance le matin, il apporte des critiques sévères à l'égard du Conseil d'administration et du bureau de la Confédération, affirmant que la « pagaïe » règne en leur sein. Il termine en menaçant de quitter la Confédération, si l'expérience n'apporte pas un mieux sensible. Il affirme enfin foi dans le mouvement ancien combattant qui, dit-il, par sa force, peut établir la paix.

M. Pichot (Union fédérale) demande le vote sans débat d'un ordre du jour contre les décrets-lois présenté par le bureau, afin qu'ensuite puisse s'engager la discussion sur le programme d'action sociale et économique.

M. Rivollet donne alors lecture de cette motion et la discussion s'engage.

L'article premier est adopté, il proclame que la Confédération nationale interviendra, dans la vie publique, pour assurer la prédominance de l'intérêt général, sur les intérêts particuliers et qu'elle est prête à assumer toutes les responsabilités qu'une telle décision comporte;

L'article deux, qui est adopté à l'unanimité, déclare que la Confédération, fermement attachée au régime républicain, estime qu'il est indispensable d'adapter, dans le calme, les institutions républicaines aux nécessités nouvelles pour permettre à la France, par la légalité, de se dégager de la crise et d'assurer, dans l'ordre, la sécurité intérieure et extérieure.

Le débat s'engage sur l'article trois, qui comporte l'énumération des conditions nécessaires pour que la souveraineté nationale s'organise et s'exerce effectivement sur tous les domaines.

Divers orateurs interviennent notamment à propos du vote des femmes.

D'autres parlent en faveur de la réduction du nombre des parlementaires.

La représentation proportionnelle fait discourir plusieurs délégués.

Puis on aborde le vote familial. Quelques minutes d'agitation et le vote familial est repoussé.

Plusieurs articles sont adoptés qui demandent la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépense et l'obligation pour le Gouvernement de présenter au début de la session parlementaire ordinaire le budget et la reconduction du budget précédent, en cas de carence du Parlement.

Puis le texte que voici est adopté : « Le Conseil national confirme, sans débat, sa protestation unanime à l'égard des décrets-lois qui portent atteinte aux droits solennement reconnus du monde combattant. Renouvelle sa volonté de voir supprimer tous les abus et prendre en considération les mesures de rénovation préconisées par la Confédération; déclare appuyer énergiquement l'action engagée devant le Gouvernement et le Parlement, en vue de créer une caisse des pensions qui permettrait de rétablir la charte des anciens combattants et victimes de la guerre, tout en réalisant un allègement budgétaire important. Le Congrès de la Confédération décide en conclusion de poursuivre ses efforts dans l'ordre et la légalité jusqu'à complète victoire ».

La suite des débats est renvoyée à dimanche matin, à 9 heures.

Sur les instigations de sa femme, un jeune marié tue pour voler

Epinal, 16 novembre. — Un jeune homme de 21 ans, Van Rapenne, récemment marié, poussé par le besoin, et sur les instigations de sa femme, a assassiné ce soir Mme Vve Jeannaire, âgée de 62 ans, en lui enfonçant un bâillon dans la bouche.

La pauvre femme qui était souffrante n'a pu se défendre. Son forfait accompli, le meurtrier a pris la fuite avant d'avoir pu voler.

Arrêté immédiatement, Van Rapenne a fait des aveux complets. Il a été mis à la disposition du Parquet d'Epinal.

A Genève

L'Italie s'abstiendrait de prendre part aux réunions de la S.D.N. de caractère politique

Genève, 16 novembre. — On croit que le Grand Conseil fasciste, sur l'avis du Duce, décidera l'abstention de l'Italie dans toute réunion de la Société des Nations de caractère politique, jusqu'à l'expiration des sanctions.

En Italie

Un entretien du Duce avec l'ambassadeur d'Allemagne

Rome, 16 novembre. — M. Mussolini a reçu samedi après-midi, M. von Hassel, ambassadeur d'Allemagne. L'entretien aurait porté sur la situation politique en général et sur l'attitude de l'Italie.

Dans les milieux allemands, on considère que l'intérêt de cette entrevue vient de ce qu'elle prend place, après celles que le chef du Gouvernement a eues, cette semaine, avec les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France. Il est probable que la question des rapports économiques italo-allemands a été envisagée, au cours de l'entretien. Il semble toutefois, que cette question, n'ait pas été au premier plan.

De nouveaux contingents sont rappelés sous les drapeaux

Rome, 16 novembre. — Par décret publié ce soir, à la Gazette officielle, les sous-officiers et hommes de troupes des carabiniers des classes 1907 à 1910, ainsi que ceux de la classe 1912, sont rappelés sous les drapeaux, de même que les sous-officiers des classes 1900 à 1912 et les sous-officiers et hommes de troupe du service topographique des classes 1904 à 1912.

DERNIÈRE HEURE

L'application des sanctions en France

Le « Journal Officiel » publiera ce matin le décret portant exécution des mesures à prendre en application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, c'est-à-dire prohibant entre autres, l'importation en France et dans les colonies françaises de tous produits naturels ou fabriqués, originaires ou en provenance d'Italie ou des possessions italiennes.

Le Conseil national du Parti socialiste (S.F.I.O.)

Paris, 16 novembre. — Le Conseil national du Parti socialiste s'est ouvert à 15 heures, au Palais de la Mutualité.

Les travaux de cette première journée n'ont présenté qu'un intérêt assez restreint.

Après le vote d'une adresse de félicitations au parti travailliste anglais, pour les gains qu'il vient de réaliser, le Conseil a ratifié la désignation du bureau du parti.

Sur la proposition de M. Lebas, il a approuvé le budget provisionnel du parti pour 1936.

Un débat s'est ensuite engagé sur la question de la propagande faite par les élus. Un certain nombre de délégués de fédérations de province ont critiqué la façon dont cette propagande est organisée. M. Vincent-Auriol, en tant que secrétaire du Comité exécutif du groupe parlementaire, a répondu et s'est efforcé de justifier l'action des élus.

Après une intervention de M. Léon Blum, la question a été renvoyée à une commission.

Le budget et les partis de gauche

Paris, 16 novembre. — C'est lundi, que les membres de la Commission des Finances appartenant aux partis de gauche, vont se concerter, en exécution du mandat reçu de la délégation des gauches, pour préparer la discussion, en seconde lecture, mardi, à la Commission des Finances, des textes votés en première lecture, fin octobre et visant des majorations de crédits et des ressources compensatrices.

Au cours de la confrontation qui a eu lieu au ministère des Finances, entre les chiffres de la Commission et ceux des services de la rue de Rivoli, les rapporteurs des budgets des Finances et des Pensions, MM. Catalan et Ramadier, se sont mis d'accord avec les directeurs du budget et du mouvement des fonds, sur de nouvelles évaluations et de nouvelles modalités des mesures envisagées.

La création de la Caisse des pensions entraînerait une économie budgétaire, pour 1936, d'une centaine de millions. Avec des ressources — 600 millions — provenant de la majoration de l'impôt global et 100 millions de la Caisse des pensions, correspondant aux dépenses, l'équilibre du budget serait sauvegardé.

En raison des troubles en Egypte, l'Angleterre n'envisage plus le retrait de sa flotte en Méditerranée

Paris, 16 novembre. — Le correspondant particulier de « La Liberté » à Londres télégraphie à son journal:

« Les autorités anglaises ont déclaré que devant les troubles égyptiens, l'Angleterre ne pouvait plus envisager le retrait de sa flotte de guerre en Méditerranée, seule force capable de faire respecter la souveraineté britannique en Egypte. »

La déclaration du Congrès de l'Alliance démocratique

Bordeaux, 16 novembre. — Le Congrès de l'Alliance démocratique s'est terminé samedi soir. M. Flandin a été réélu président.

Une longue déclaration a été votée. Elle comporte entre autres: Adhésion et confiance au Gouvernement Laval, concentration des républicains, réforme électorale avec représentation proportionnelle intégrale, etc...

LE CONFLIT ENTRE LE JAPON ET LA CHINE

Pékin, 16 novembre. — On annonce de source chinoise que les concentrations militaires japonaises s'accentuent près de Shankaikuan, sur la ligne Pékin-Liaoning. Elles comprennent des troupes, principalement de cavalerie. De nombreux avions ont également été transportés. Des préparatifs seraient également en cours de long de la Grande Muraille. Les Japonais auraient fixé aux Chinois la date du 20 novembre comme date limite pour donner leur réponse à l'avertissement présenté récemment aux autorités du Nord de la Chine. Les Chinois essaient d'obtenir des Japonais un recul de la date limite assignée pour cette réponse.

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX

Un concert de Walter Rummel consacré à Chopin

Le goût de la musique ne semble pas perdu à Roubaix si l'on en juge par la belle salle qui vint entendre Walter Rummel samedi soir, au Central Ciné-Théâtre.

Soirée consacrée à Frédéric Chopin par son meilleur interprète. Entendre, en effet, Walter Rummel jouer du Chopin, c'est suivre fidèlement, tels les états d'âme du génial « poète de la musique ». Tout en gardant intacte sa manière personnelle — est-elle si éloignée, après tout, de celle qu'aurait employée Chopin? — Walter Rummel dégage de la « Valse en ut mineur dièse ou de la « Sonate funèbre » l'esprit, beaucoup plus que la lettre. Il s'en fait gloire, d'ailleurs. Qui oserait le lui reprocher puisque la « Valse de l'Adieu » ou l'admirable « Polonaise en la bémol » sont telles que nous pouvions les imaginer.

Trop de gens ne voient dans Chopin que l'auteur des « Nocturnes » ou de la « Marche funèbre » que Walter Rummel a jouée intégralement. Cependant la maîtrise de l'artiste et son génie qui rejoint dans la Marche funèbre celui de Chopin, ne peut faire oublier ce curieux et charmant « Prélude en ré bémol » (La goutte d'eau) que Rummel détaille sans défaillance ou la fraîche « étude en sol bémol » (Les Papillons).

Que faut-il enfin louer le plus: la délicatesse de touche de l'artiste, sa force d'expression, ou l'adresse avec laquelle il distille l'émotion pour en envelopper son auditoire? Les rappels enthousiastes qui ont prouvé le plaisir de l'assistance allaient, croyons-nous autant à ce magicien du son qu'à l'auteur dont il avait évoqué l'âme elle-même.

— De Marseille: A Fos-sur-Mer, une jeune institutrice, Mlle Simone de Frasle, 23 ans, a été grièvement blessée par un jeune maître d'internat du Lycée de Marseille, M. Michel Jean, 36 ans, qui s'est ensuite suicidé.

Nouvelles Sportives

NATATION

La fête de natation du Swimming-Club de Roubaix

Le gala nocturne organisé par le Swimming-Club de Roubaix a obtenu un franc succès, tant sportif que populaire. Et les coquettes installations des Bains Municipaux Roubaisiens étaient, samedi soir, bien garnies d'un public connaisseur qui se retira satisfait.

Le clou de la réunion était certes l'exhibition des sœurs Blondeau. Que ce soit Thérèse ou Renée, toutes deux sont d'authentiques championnes et leur grâce n'a d'égale que leur facilité d'évolution nautique. Toutes deux se sont fait admirer pour leur aisance, leur souplesse, leur style. Certains regrettaient de ne les voir en compétition. Avouons que nous avons préféré leur exhibition.

D'ailleurs, l'évolution de Miles Thérèse et Renée Blondeau est, au même titre que d'autres moins... plaisantes, une des meilleures propagandes en faveur de la natation.

L'eau est leur élément; aussi bien en crawl, en brasse qu'en nage sur le dos, Thérèse et Renée Blondeau ont été parfaites. Et de quel mouvement parmi leur production, garderons-nous le meilleur souvenir? De cette « Gondole » si bien réussie ou de leur évolution dans une piscine plongée dans l'obscurité, mais dont la surface d'eau — par quel prodige ? — avait des reflets tellement jolis qu'ils enchantaient ?...

...De la compétition, on en eut autant qu'on voulut dans les courses et au cours des matches de water-polo.

La réunion était placée sous la présidence du capitaine Dennez, qui, à l'entr'acte, remit cinquante-cinq brevets du « Nageur scolaire » aux jeunes du Club roubaisien.

Le capitaine Dennez était entouré de MM. Desurmont, Chaleyé, du capitaine Halluine, etc., cependant que le Comité du Swimming était présent au grand complet.

Comme à l'accoutumée : bonne organisation.

Les résultats

3 × 33 mètres scolaires. — 1er, équipe Renard, 2' 5" 1/5 ; 2me, équipe Debruyne, 2' 12" ; équipe Hanouart, 2' 14" ; équipe Thibaud, 2' 22" 1/5.

100 mètres nage libre. — 1er, Flener (Ixelles), 1' 12" 1/5 ; 2me, Tyteca (Ixelles), 1' 14" 3/5 ; 3me, Losveld (Roubaix), 1' 18" 3/5 ; 4me, Declercq (Courtrai), 1' 20" ; 5me, Violette (Roubaix), 1' 21" 1/5 ; 6me, Poublon (Courtrai), 1' 25" 2/5.

3 × 66 mètres, 3 nages. — 1er, Royal Ixelles Swimming-Club (Félix, De Thuin, Flener), 2' 31" 2/5 ; 2me, Swimming-Club de Roubaix (Keizer, Blot, Cuvelier), 2' 52"; 3me, Swimming-Club de Courtrai (Declercq, Vanmarecke, Poublon), 3' 29" 4/5.

7 × 33 mètres relais. — 1er, Royal Ixelles Swimming-Club, 3' 17" 3/5 ; 2me, Swimming-Club de Roubaix (1), 3' 25" 2/5 ; 3me, Swimming-Club de Roubaix (2), 3' 41" 2/5; 4me, Swimming-Club de Courtrai, 3' 54" 1/5.

Au cours de la soirée, une course de 50 mètres nage libre, réservée aux scolaires du S. C. R., deux autres réservées aux dames et aux fillettes du club, furent disputées.

Une exhibition de plongeons par les plongeurs du Swimming, obtint également son petit succès.

WATER-POLO

Le Swimming-Club de Roubaix (réserves) bat le Swimming-Club de Courtrai par 9 buts à 2

Après un début assez égal, les Roubaisiens ont quelques occasions dont ils ne savent profiter. Et ce sont les Belges qui marquent les premiers, à la septième minute, sur penalty transformé par leur capitaine Mortier.

Le temps de remettre en jeu: Losveld égalise d'un bel envoi. Le même marque bientôt un second point. Les locaux continuent leur pression et peu de temps avant la pause, un nouveau but est rentré pour Roubaix.

A la mi-temps: Swimming, 3 buts; Courtrai, 1 but.

Le Swimming continue à faire la loi au cours de la seconde partie du jeu et, par six fois, le gardien visiteur est battu sur des envois bien placés, cependant que les Courtraisiens ne peuvent mieux faire que de marquer un second but.

Finalement: Swimming, 9 buts; Courtrai, 2 buts.

Swimming-Club de Roubaix et Royal Ixelles Swimming-Club font match nul par 4 buts à 4

Une erreur de la défense roubaisienne permet aux Belges d'ouvrir le score après trente secondes de jeu.

Les Belges jouent très vite et cela leur vaut de prendre un net avantage qu'ils traduisent en peu de temps par deux buts de bonne facture.

Après une faute contre Cuvelier, les locaux manquent de peu de marquer un premier but. Puis les deux équipes ont tour à tour l'avantage. Par deux fois, Voickaert arrête bien des durs envois de Cuvelier — meilleure manière — et c'est la pause.

Ixelles: 3 buts; Roubaix: 0.

Peu après la reprise, les locaux manquent une belle occasion; mais ce n'est que partie remise: servi par Violette, Cuvelier « fonce » entre les arrières belges et marque un joli but.

Ixelles réplique aussitôt par un quatrième point, signé Debuyser. Quelques secondes plus tard, Cuvelier réussit un « tir plongeant » qui réduit l'écart à la marque.

La partie est excessivement animée. Un joueur de chaque camp est sorti pour faute. Puis l'ailier droit de Roubaix termine une belle attaque par un envoi imparable.

Le score accuse 4-3 en faveur des Belges. Les équipes sont remises au complet. Le gardien d'Ixelles se distingue plusieurs fois de suite sur des envois de Cuvelier et Losfeld. Mais ce qui devait arriver... arriva, grâce à Violette qui reprit « de volée » un service de Cuvelier.

Les équipes sont à égalité. Tous les joueurs ne ménagent pas leurs efforts pour forcer la victoire, mais le score reste inchangé.

Les équipes étaient les suivantes :

Roubaix. — Truffaut; Pottrain, Jacqz; Noireaux; Losveld, Cuvelier et Violette.

Ixelles. — Voickaert; Vandenborghe; De Thuin; Tyteca; Debuyser, Flener et Delbarre.

GYMNASTIQUE

LE DEUXIÈME TOURNOI PRÉOLYMPIQUE DE GYMNASTIQUE

Paris, 16 novembre. — L'Union des Sociétés de Gymnastique de France a donné, samedi, à la Salle Wagram, sous la présidence de M. Lafont, ministre de la Santé et de l'Education physique, son deuxième tournoi préolympique de gymnastique.

Voici le classement individuel : 1. Solbach (Chateaudun), 57 points 10; 2. Rousseau (Paris), 57.05; 3. Beckes (Alsace), 56.55; 4 Walter (Alsace), 55.55; 5. Murray (Lille), 55; 6. Aubry (Chartres), 54.55; 7. Anger (Alsace), 54.35; 8. Masinot (Lyon), 53.35; 9 Krauss (Alsace), 52.85; 10. ex-æquo, Haas (Alsace) et Berbett (Alsace), 52.80.

Classement par équipe : 1. Alsace (équipe première), 166.55; 2. Beauce et Normandie, 163.40; 3. Seine (équipe première), 161.40; 4. Alsace (équipe seconde), 156.05; 5. Nord, 155.05; 6. Franche-Comté, 154.70; 7. Alsace (équipe troisième), 148.50; 8. Aube, 147.25. 9 Côte d'Azur, 142.10; 10. Rhône (équipe seconde), 140.65; 11. Seine (équipe seconde), 130.30; 12. Moselle, 126.81; 13. Quatre, 90.40.

L'équipe du Rhône (première) a dû abandonner, deux de ses équipiers s'étant blessés.

BOXE

Le gala de l'Omnium-Sports à Lille

La traditionnelle soirée de l'Omnium-Sports fut, hier soir, très intéressante, surtout en ce qui concerne les combats de Gaston Deveux-Wujciak et Delhem-Hugo.

Ce nouveau gala a marqué une étape dans la belle saison qui est offerte aux amateurs de sport pur.

Voici les résultats :

Amateurs. — En 4 rounds de deux minutes : Leclerck, 61 kilos, de Lille, bat Leclerck, 61 kilos, de Liévin, aux points.

Professionnels. — En 10 rounds de deux minutes : Delhem, 55 kilos, de Lille, bat Hugo, 55 kilos, de Canteleu, aux points. Dujardin, 77 kilos, de Tourcoing, bat Ceral, 80 kilos, de Liévin, aux points. Destaercke, 72 k. 400, le grand espoir lillois, bat Marcel Laurent, 72 k. [illegible], de Douai, aux points.

En 10 rounds de 3 minutes. — [illegible] revanche: Deveux, 66 k. 600, de Lille, officiel champion de Flandre, bat Wujciak, 66 k. 400, le fameux boxeur polonais, aux points. Beau combat entre les deux adversaires, très rapides et très en souffle. Dans les premiers rounds, Deveux s'assura un léger avantage, que reprit le Polonais dans les dernières reprises. Au cours du dernier round, Deveux prit nettement le meilleur et gagna de justesse.

SENTERS A BATTU DECKMYN

Paris, 16 novembre. — Au Central Sporting-Club, le champion de Hollande des poids mi-moyens, Len Senters, a battu le dur Nordiste Victor Deckmyn, aux points.

Voici les résultats des combats préliminaires: Martinez bat Medici par abandon à la 4e reprise; — Papp bat Poussin aux points; — Delée bat Malapa aux points; — Paul Félix et Gries font match nul; — Eschols (Allemagne) bat Sanga (Italie) aux points.

ESCOBAR BAT LOU SALICA ET DEVIENT CHAMPION DU MONDE DES POIDS COQ

New-York, 16 novembre. — Le boxeur Sixto Escobar, de Porto-Rico, a remporté le titre de champion du monde des poids coqs, en battant le New-Yorkais Lou Salica aux points, dans un match en quinze rounds.

Escobar a aisément gagné. Il a envoyé son adversaire à terre au troisième round.

BELGIQUE

Le tirage de la 13me tranche de la Loterie coloniale

Bruxelles, 16 novembre. — Le tirage de la treizième tranche de la Loterie Coloniale a eu lieu samedi soir, à Bruxelles. En voici les résultats:

Les numéros se terminant par le chiffre 9 gagnent 100 francs.

Les numéros se terminant par les chiffres 86 gagnent 250 francs.

Les numéros se terminant par les chiffres 461 et 591 gagnent 500 francs.

Les numéros se terminant par les chiffres 488 gagnent 1.000 francs.

Les numéros se terminant par les chiffres 190 gagnent 2.500 francs.

Les numéros se terminant par les chiffres 9.602 gagnent 5.000 francs.

Les numéros se terminant par les chiffres 7.736 gagnent 10.000 francs.

Tous les billets portant le numéro 04.120 gagnent 25.000 francs.

Tous les billets portant le numéro 62.064 gagnent 25.000 francs.

Tous les billets portant le numéro 59.392 gagnent 35.000 francs.

Tous les billets portant le numéro 26.665 gagnent 50.000 francs.

Tous les billets portant le numéro 78.168 gagnent 75.000 francs.

Tous les billets portant le numéro 79.846 gagnent 100.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun un million:

48.679, série L — 95.512, série P
67.874, série D — 65.368, série L
14.110, série B.

Les billets portant ces numéros dans les autres séries gagnent un lot de consolation de 10.000 francs.

Le gros lot de 2.500.000 francs est gagné par le numéro 22.178 de la série C.

Ce numéro, dans les autres séries, gagne un lot de consolation de 50.000 francs.

Le nouveau règlement des ouvriers belges frontaliers

Bruxelles, 16 novembre. — Les négociations qui se sont poursuivies depuis plusieurs mois à Paris au sujet des ouvriers frontaliers viennent d'aboutir à un accord.

D'après les informations officielles, le Gouvernement belge a déclaré que le décret limitant la proportion de la main-d'œuvre étrangère ne pouvait jouer pour les ouvriers frontaliers en raison de l'accord franco-belge du 9 mai 1935. Le Gouvernement français a donné l'assurance que l'application du décret s'effectuerait avec tous les ménagements possibles, de façon à éviter le licenciement des travailleurs belges; la formule adoptée consacrerait donc le « statu quo ».

D'autre part, il a été procédé à un réajustement de la zone « frontalière » et plusieurs communes du Hainaut et de la Flandre Occidentale y ont été incluses.

Le Gouvernement français continuera son action pour amener les employeurs à fixer, pour la détermination des salaires, des règles uniformes applicables à tous les travailleurs, frontaliers ou non.

Le Gouvernement belge a réservé ses droits pour le cas où cette action ne donnerait pas les résultats désirés.

Enfin, des mesures ont été envisagées pour que le transfert de la résidence d'un travailleur d'un département à un autre ne souffre pas de difficultés. Ces transferts seront subordonnés à l'autorisation du préfet du département dans lequel l'étranger compte se fixer.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 16 novembre.

Clos.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	12.30	12.25	12.35	12.30
Novembre	—.—	—.—	12.05	11.96
Décembre	11.91	11.86	11.96	11.90
Janvier	11.81	11.78	11.84	11.76
Février	—.—	—.—	11.80	11.73
Mars	11.77	11.67	11.77	11.70
Avril	—.—	—.—	11.74	11.67
Mai	11.70	11.60	11.71	11.65
Juin	—.—	—.—	11.67	11.60
Juillet	11.60	11.52	11.63	11.55
Août	—.—	—.—	11.57	11.48
Septembre	—.—	—.—	11.51	11.41
Octobre	11.43	11.30	11.44	11.35

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 25.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, France et Continent, nulles; Japon et Chine, 4.000

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres : Sur Paris, 74.66; sur Bruxelles, 291.40; Esc. hors banque, 0-9/16, 0 5/8; Prêt à court terme, 0 1/2, 0 1/4.

New-York : Clos.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, [illegible]; A terme : Sur novembre, [illegible]; décembre, [illegible]; janvier, 217; mars, 218; mai, 222; juillet, [illegible]; septembre, 231. — Ventes, 1.000 tonnes.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes. 3 mois, [illegible] fr. — 6 mois, [illegible] fr. — 1 an, [illegible] fr.

France et colonies.. 3 mois, [illegible] fr. — 6 mois, [illegible] fr. — 1 an, [illegible] fr.

Belgique .... 3 mois, [illegible] fr. — 6 mois, [illegible] fr. — 1 an, [illegible] fr.

Compte chèques postaux : Lille [illegible]